



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2015

DFA-DRH 2014-13G

DELIBERATION EMPLOIS

BUDGET GENERAL



PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Le projet de budget emplois au titre de la Ville et du Département de Paris que je vous soumetts permet de mettre en œuvre les engagements de mandature pris auprès des Parisiennes et des Parisiens, tout en respectant les grands équilibres financiers de la collectivité dans un contexte particulièrement contraint. Ainsi, des créations d'emplois permettent de développer le service public parisien, tandis que parallèlement l'administration se réorganise avec une optimisation des fonctions support.

Ce budget emplois s'inscrit donc dans le cadre d'une politique des ressources humaines progressiste et responsable, qui met l'accent sur le dialogue social, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité professionnelle et l'accompagnement individualisé des agents. La présentation du budget emplois est aussi l'occasion de souligner l'investissement professionnel et le talent des femmes et des hommes qui font vivre, chaque jour, le service public parisien.

Ce projet de budget emplois a été revisité dans sa forme afin de fournir une information plus complète et de mieux valoriser les orientations politiques définies en début de mandat. Ainsi, il est proposé de faire évoluer les tableaux annexes à cette délibération. Jusqu'à présent présentés par direction, ils font désormais l'objet d'une présentation par fonction. Ce choix facilite l'analyse en termes de politiques publiques et répond à l'exigence d'information des citoyens et des élus. Par ailleurs, le nouveau modèle de tableaux annexes comporte des espaces de commentaires qui permettent de donner davantage de précisions et d'explicitier les différents mouvements de postes budgétaires. Pour rappel, les tableaux annexes décrivent les mouvements d'effectifs, les effectifs globaux faisant l'objet d'un document spécifique intégré dans le projet de budget (l'état du personnel).

1) Des créations d'emplois affectées dans les services auprès des Parisiennes et des Parisiens :

Les effectifs de l'administration parisienne évoluent pour renforcer le service public parisien dont l'offre continuera à s'enrichir en 2015, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires.

Ainsi, il est proposé de créer 117 emplois dans les nouveaux équipements.

Ces créations sont en majorité dédiées à l'amélioration de l'accueil des enfants parisiens, afin de contribuer à leur épanouissement et de faciliter la vie des familles. Ainsi, 44 postes seront créés pour les établissements d'accueil de la petite enfance, dont près de 40 liés à l'ouverture de nouvelles crèches collectives, situées rue de Gravelle (12^{ème} arrondissement) et dans la ZAC Paris Nord-Est (19^{ème} arrondissement). 39 postes seront par ailleurs créés pour les ouvertures et extensions d'écoles et collèges parisiens, dont 26 liés à l'ouverture de deux nouvelles écoles polyvalentes dans les quartiers Masséna (13^{ème} arrondissement) et Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement), et 10 pour l'ouverture de deux nouveaux collèges dans les 17^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

Dans le domaine culturel, 22 postes seront créés, pour l'ouverture des nouvelles bibliothèques La Canopée et Françoise Sagan, et pour les nouveaux Conservatoires Municipaux d'Arrondissement (CMA) du centre de Paris et du 12^{ème} arrondissement.

Enfin, il est prévu de créer 8 postes pour permettre l'ouverture des nouveaux gymnases Saussure (17^{ème} arrondissement) et Delessert (10^{ème} arrondissement), ainsi que 3 postes pour l'ouverture au public de nouveaux espaces verts et 1 poste pour l'ouverture d'une antenne de la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) située rue de Rennes (6^{ème} arrondissement).

Par ailleurs, l'amélioration de la prise en charge des élèves parisiens sur les temps périscolaires et extrascolaires demeure une priorité pour la collectivité, qui mobilise tous les moyens nécessaires.

Dès la rentrée 2013, Paris s'est engagé dans l'Aménagement des Rythmes Éducatifs. Pour assurer à chaque enfant la même chance de réussite que tous les autres, Paris propose gratuitement à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités nombreuses et de qualité. Un an après, le bilan de la réforme est positif. Le dispositif peut toutefois être adapté avec pragmatisme, notamment à l'école maternelle ou s'agissant de la fonction ménage. 151 postes budgétaires sont créés à ce titre au budget emplois de 2015.

Cet effort s'accompagne de la poursuite de la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), engagée dès les rentrées 2013 et 2014 dans les écoles maternelles et les écoles primaires des quartiers prioritaires. En contrepartie de financements de la Caisse d'Allocations Familiales, le CEJ prévoit de renforcer la qualité de l'accueil périscolaire, en améliorant les ratios d'encadrement (1 encadrant pour 14 enfants en école maternelle et 1 encadrant pour 18 enfants en école élémentaire), ainsi que la qualification des personnels. Cette amélioration de l'accueil périscolaire se traduira notamment par la mise en place de projets englobant les différents temps périscolaires. Les 940 créations de postes proposées au titre du CEJ permettront d'atteindre ces objectifs en stabilisant des personnels titulaires et contractuels qualifiés et, dans le même temps, de limiter substantiellement le recours aux heures de vacation.

L'attention portée aux services publics de proximité se traduit enfin par des créations de postes complémentaires dans les secteurs prioritaires de la propreté, de la sécurité et de la petite enfance, ainsi que dans les services déconcentrés des directions. 40 postes sont créés à la direction des familles et de la

petite enfance afin de permettre un réel renforcement du volant de remplacement nécessaire au bon fonctionnement des crèches et à l'amélioration des conditions de travail des personnels de la petite enfance.

Au total, il est proposé 1292 créations d'emplois, compte tenu d'un solde positif des transformations, ce qui représente un effort significatif de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi public et du service aux Parisiennes et Parisiens.

2) L'amélioration du déroulement de carrière des personnels :

Ce budget vous propose également des transformations d'emplois, destinées essentiellement à sécuriser les parcours professionnels et à offrir de meilleures perspectives de carrière aux personnels au sein de la collectivité parisienne.

Ainsi, la Ville s'est engagée de manière déterminée dans un mouvement de dé-précarisation des personnels concourant régulièrement aux activités de la Ville. Suite à la loi du 12 mars 2012, un important programme de résorption de l'emploi contractuel précaire a été adopté par le Conseil de Paris en mars 2013. Dans le cadre du présent budget, 55 transformations de postes sont proposées afin de poursuivre la mise en œuvre de ce programme et de transformer des postes d'agent contractuel en postes de titulaire.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à 214 transformations catégorielles. Elles permettront de mieux prendre en compte la réalité des responsabilités assumées par les personnels et d'améliorer leur déroulement de carrière. Dans le cadre d'un dialogue social constructif, sont notamment prévues la mise en place de Responsables Éducatifs Ville supplémentaires, la création d'un emploi fonctionnel de catégorie C sur le secteur de la petite enfance, des promotions en catégorie B et la mise en œuvre de la réforme pour les personnels de maîtrise.

Enfin, d'autres transformations sont proposées afin de permettre une meilleure adéquation entre les postes budgétaires et les besoins fonctionnels des directions et de procéder à des ajustements techniques.

3) Des transferts liés essentiellement aux réorganisations de l'administration parisienne :

La collectivité parisienne s'est engagée dans une démarche volontaire de modernisation de son administration, afin de remplir de façon optimale ses missions de service public. Ainsi, il a été décidé de procéder à des rapprochements de directions dès le début de la mandature, sur la base d'un examen précis des missions réalisées et des politiques publiques à mettre en œuvre. Ce travail a été présenté en CHS central le 30 juin 2014 et en CTP central le 3 juillet 2014.

Ces rapprochements de directions, intervenus à l'été 2014, sont régularisés par des transferts de postes dans le projet de budget emplois pour 2015.

4) Des redéploiements d'emplois effectués principalement dans les fonctions support des directions et les cabinets des élus :

Afin de respecter les grands équilibres financiers de la collectivité, il apparaît indispensable d'optimiser l'organisation des services de l'administration parisienne et de procéder à des redéploiements de postes. Dans cette perspective, un travail approfondi a été mené sur les missions et l'organisation des directions. Il a permis de redéployer 490 postes budgétaires.

Un effort particulier a été réalisé sur les fonctions support de la collectivité parisienne et sur la taille des cabinets d'élus.

Au total, le projet de budget emplois qui vous est proposé conduit à créer en net 802 postes pour l'ensemble de la collectivité parisienne, traduisant bien toute l'attention portée par la municipalité au développement des services publics malgré un contexte budgétaire contraint.

Ce projet de délibération a été présenté au Comité Technique Paritaire central afin de recueillir son avis.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Mission Analyses, Prévisions, Emplois

2014 DFA – DRH 13 G

Objet : Projet de budget primitif emplois pour 2015

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire central du _____ ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la création, la transformation et la suppression d'emplois dans les services et directions du Département de Paris ;

Sur le rapport, présenté par M. _____, au nom de la _____ commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels ouvriers du Département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Adjoint technique des collègues	+10	1 ^{er} septembre

Article 2 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels médico-sociaux du Département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Médecin d'encadrement territorial et responsable de projet santé	-1	1 ^{er} janvier
Médecin du Département	-2	1 ^{er} janvier
Médecin du Département	+0,5	1 ^{er} septembre
Psychologue	+1	1 ^{er} septembre
Assistant socio-éducatif	-11	1 ^{er} janvier
Personnel paramédical et médico-technique d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
Secrétaire médical et social	-9	1 ^{er} janvier

Article 3 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels de service et divers du Département de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes contractuel	-3	1 ^{er} janvier

Article 4 : Les mesures prises aux articles 1 à 3 de la présente délibération, adossée à la délibération de la Commune, représentent une dépense de 5,3 millions d'euros pour les deux collectivités au titre de l'année 2015 qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2016. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2015.

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

FONCTION O - Services généraux

rubriques M52	intitulé	directions
020	Administration générale de la collectivité	CABINET DDCT DF / DFA
021	Assemblée locale	SGCP

MOUVEMENTS BUDGETAIRES

La réorganisation de l'administration parisienne, avec la création de nouvelles directions à partir du rapprochement de certaines d'entre elles, donne lieu à des transferts de postes au budget.

Dans le cadre de la réduction de la taille des cabinets, un poste est redéployé au Cabinet de la Maire sur le budget départemental.

Type de mouvement	Directions	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Transfert du SGCP Département	SGCP	-1			1er janvier	021
Transfert en provenance du SGCP Département	DDCT	+1			1er janvier	021
Transfert vers la DFA Département	DF	-1			1er janvier	020
Transfert de la DF Département	DFA	+1			1er janvier	020

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Redéploiement	Secrétaire médical et social	-1			CABINET	1er janvier	020

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

FONCTION 2 - Enseignement

rubriques M52	intitulé	directions
20	Services communs	DASCO
21	Enseignement du premier degré	DASCO
22	Enseignement du deuxième degré	DASCO
221	Collèges	DASCO
28	Autres services périscolaires et annexes	DASCO/DASES

I / CREATIONS

Le Département de Paris fait le choix d'avenir : l'éducation est au cœur de son projet d'investissement. Afin de permettre l'ouverture de deux nouveaux collèges, 10 postes sont créés dans le corps des adjoints techniques des collèges.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Nouvel équipement	Collège Saussures-Batignolles (17e arrondissement)	Adjoint technique des collèges	+6			DASCO	1er septembre	221
Nouvel équipement	Collège Françoise Seligmann (10e arrondissement)	Adjoint technique des collèges	+4			DASCO	1er septembre	221

II / AUTRES MOUVEMENTS

Une création de poste d'ingénieur des travaux est réalisée sur le budget communal, en contrepartie de la suppression d'un poste de conseiller socio-éducatif au budget départemental.

Enfin, les redéploiements proposés concourent à l'objectif général d'évolution maîtrisée de la masse salariale, afin de soutenir une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des nouveaux services publics, l'amélioration des conditions de travail des agents et la mise en œuvre des engagements de la mandature.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Transformation du budget départemental vers le budget communal	Conseiller socio-éducatif	-1			DASES	1er janvier	28
Redéploiement	Secrétaire médical et social	-1			DASES	1er janvier	28
Redéploiements	Assistant socio-éducatif	-3			DASES	1er janvier	28

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

FONCTION 4 - Prévention médico-sociale

rubriques M52	intitulé	directions
40	Services communs	DASES/DFPE
41	PMI et planification familiale	DFPE
42	Prévention et éducation pour la santé	DASES/DFPE
48	Autres actions	DASES

I / CREATIONS

La petite enfance constitue l'une des grandes priorités de la mandature, et fait l'objet d'une attention particulière. Parallèlement à l'effort réalisé au budget communal pour la dotation des nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance, 1,5 postes sont créés au budget départemental pour les personnels médicaux et paramédicaux. Ces personnels, rattachés à plusieurs crèches, veillent au bon développement psychomoteur, psychoaffectif et social des enfants.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Nouvel équipement	Crèche collective 7 rue de Gravelle (12e arrondissement)	Médecin	+0,25			DFPE	1er septembre	41
		Psychologue	+0,25			DFPE	1er septembre	41
Nouvel équipement	Crèche collective ZAC Paris-Nord-Est Mac Donald (19e arrondissement)	Médecin	+0,25			DFPE	1er septembre	41
		Psychologue	+0,25			DFPE	1er septembre	41
Nouvel équipement	Renfort des normes	Psychologue	+0,50			DFPE	1er septembre	41

II / AUTRES MOUVEMENTS

Une transformation entre le budget communal et le budget départemental permet de renforcer le dispositif des diététiciens.

Les redéploiements proposés permettent de remplir nos objectifs de service public dans un contexte budgétaire contraint, et de moderniser la fonction logistique.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Transformation (avec suppression sur le budget communal)	Personnel paramédical et médico-technique spécialité diététicien	+1			DFPE	1er janvier	41
Redéploiement	Médecin	-1			DASES	1er janvier	42
Redéploiement	Secrétaire médical et social	-1			DASES	1er janvier	40
Redéploiements	Assistant socio-éducatif	-4			DASES	1er janvier	42
Redéploiement	Médecin d'encadrement territorial et responsable de projet santé	-1			DASES	1er janvier	42
Redéploiement	Médecin	-1			DFPE	1er janvier	41
Redéploiement	Secrétaire médical et social	-1			DFPE	1er janvier	41
Redéploiements	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes contractuel	-3			DFPE	1er janvier	41

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

FONCTION 5 - Action sociale (hors RMI, APA, RSA)

rubriques M52	intitulé	directions
50	Services communs	DASES/DFPE
51	Famille et enfance	DASES/DFPE
52	Personnes handicapées	DASES
53	Personnes âgées	DASES

MOUVEMENTS BUDGETAIRES

Les redéploiements proposés permettent de concilier nos objectifs de service public avec nos obligations de bonne gestion, et d'optimiser les fonctions de logistique et d'assistance.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M52
Redéploiements	Secrétaire médical et social	-4			DASES	1er janvier	50
Redéploiement	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-1			DASES	1er janvier	50
Redéploiements	Assistant socio-éducatif	-4			DASES	1er janvier	51
Redéploiement	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-1			DASES	1er janvier	51
Redéploiement	Secrétaire médical et social	-1			DASES	1er janvier	52